

ensemble
pour l'éducation

Repères
pour réfléchir,
pour agir



L'accueil éducatif

des enfants et des adolescents

en situation de handicap

les francas

L'éducation en mouvement !



Les Francas agissent pour une meilleure prise en compte de la condition enfantine et pour l'accès de tous les enfants et adolescents à l'action éducative, sur tous leurs temps de vie, et particulièrement sur leur temps libre.

Dans la période 2011-2014, les Francas ont engagé une réflexion pour poser des repères nationaux concernant l'accueil éducatif des enfants et des adolescents en situation de handicap dans les espaces éducatifs.

Dans le cadre de leur projet 2015-2020, les Francas souhaitent formaliser leur approche de l'accueil éducatif des enfants et des adolescents en situation de handicap. Ce document est le fruit des premières réflexions collectives qui ont été menées, ces dernières années, lors de groupes et séminaires nationaux sur « l'accueil des enfants et des adolescents en situation de handicap » rassemblant des représentants de plusieurs associations départementales et unions régionales.

L'édito

de Didier Jacquemain

Délégué général des Francas



Dans ce cadre, ils portent une attention constante à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs, et plus largement dans tous les espaces éducatifs. Depuis plus de trente ans, avec les organisateurs locaux de structures et d'activités éducatives pour l'enfance et l'adolescence, ils ont initié des démarches territoriales de mobilisation, d'animation et de qualification sur cette question.

Une société inclusive porteuse de progrès et de solidarité pour tous

« Dans une société traversée par de nombreuses mutations, faites d'incertitudes sur l'avenir, même proche, et où l'individu est placé seul face à son devenir, il est important d'affirmer que la société doit être inclusive. Elle doit créer les conditions pour que chacun y construise et y trouve sa place. Les principes d'égalité et de solidarité doivent être réaffirmés et leurs mécanismes redéfinis au prisme de cette perspective. »

Une société fraternelle ouverte à la diversité

« (...) l'accroissement des inégalités sociales, les incertitudes quant à l'avenir, combinés à l'individualisation des aspirations et au brouillage des repères traditionnels amènent au rejet de l'autre, à la stigmatisation et à l'exclusion, à l'affaiblissement de la solidarité tant au plan territorial que national, européen ou mondial. Les discriminations en tout genre se développent (...), les ségrégations s'amplifient et sont devenues un risque majeur qui menace la cohésion sociale. (...) Pour relever les

avec Les **enfants**
et Les **jeunes**,
ensemble
pour l'**éducation** !

Extraits du projet

Perspective

Dans le projet
« Avec les enfants et les jeunes, ensemble pour l'éducation ! », les Francas ont souhaité se projeter dans une perspective de société.

défis qui se présentent aux plans territorial, national, européen et mondial, il est pourtant indispensable de mobiliser toutes les énergies, les intelligences, les cultures... Chacun doit pouvoir contribuer et trouver sa place. Il importe donc de réaffirmer que ce qui rapproche les êtres humains est plus important que ce qui les différencie, de reconnaître les différences comme des richesses, de promouvoir la connaissance et le respect mutuel des cultures, d'animer le dialogue interculturel, de renforcer les dispositifs particuliers de lutte contre les discriminations en tous genres. Le principe d'égalité impose d'accepter l'autre, de respecter le droit de tous. »

L'éducation, moteur de développement et de progrès humain

« Le droit à l'éducation demeure [ainsi] un objet de mobilisation. Les pouvoirs publics doivent garantir aux enfants et aux adolescents, quels que soient leur genre, leurs besoins particuliers, leurs origines, leurs situations, leurs conditions de vie, leurs statuts juridiques, une égalité de droits face à l'éducation dans leurs différents temps. »



Société inclusive

et handicap...

Qu'est-ce qu'une société inclusive ?

Une société inclusive affirme comme principe fondamental l'égalité. C'est une société qui crée les conditions pour que chacun construise et y trouve sa place, quels que soient son âge, son origine, sa culture, son apparence physique, ses capacités physiques, cognitives, mentales ou sensorielles... Ces conditions peuvent être politiques, sociales, culturelles, matérielles, financières, éducatives... Elle va ainsi au-devant de la différence dans une démarche bienveillante et émancipatrice pour être bien traitante de toutes et tous.

Une société inclusive est avant tout une société qui :

- prend en compte la singularité de chacun pour permettre à tous de vivre et d'agir en société ;

- garantit à tous l'égal accès à leurs droits et leurs exercices effectifs ;

- permet à chacun de respecter et de comprendre l'autre, de participer avec les autres à la construction du bien commun, de faire de la diversité une richesse.

Qu'est-ce qu'un handicap ?

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, définit à la fois le « handicap » comme une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant, et « la situation de handicap » comme toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'un handicap.

Handicap et société

La loi de 2005 (re)pose deux principes essentiels du rapport entre société et handicap :

- le principe « d'égalité dans la différence » là où, très souvent, était posé le principe de « solidarité avec la différence » ;
- elle situe le handicap comme une problématique, et non un problème, dont la société, dans son entier, doit se saisir.

Il faut prendre en compte les besoins particuliers des personnes en situation de handicap.

Une société inclusive des personnes en situation de handicap est, ainsi, une société qui crée les conditions pour que toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie sociale subie par une personne du fait d'un handicap, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant, puisse être dépassée.

C'est une société qui :

- va au-devant et prend en compte les besoins particuliers des personnes en situation de handicap ;
- garantit à toute personne en situation de handicap l'accès à ses droits et à leur exercice effectif ;
- permet à tous d'être des acteurs de la prise en compte des situations de handicap et de leur dépassement.



Pour une société inclusive de tous, l'éducation !



L'éducation, un droit pour tous

La Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) mentionne dans son article 28 que les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation. Le droit à l'éducation implique que tous les enfants et les adolescents puissent, au regard de leurs potentialités, acquérir des connaissances et de la culture,

développer des compétences et des sensibilités, connaître, promouvoir et exercer leurs droits, se construire des valeurs... Ces connaissances, ces compétences, ces sensibilités, cette culture... sont nécessaires à chacun pour vivre et agir en société et trouver ainsi une reconnaissance et une utilité sociales.

Au côté des familles, des espaces éducatifs, l'École, le centre de loisirs et de vacances, les espaces socioculturels, des associations... contribuent largement à l'éducation des enfants et des adolescents.

Les enfants et les adolescents en situation de handicap connaissent encore aujourd'hui de nombreuses difficultés pour accéder aux espaces éducatifs de leur territoire de vie. Les barrières sont multiples et multifformes mais la plupart, avec une volonté collective tant politique qu'éducative, peuvent être dépassées.



L'école et le handicap

La loi de 2005 a fait beaucoup pour l'accès des enfants en situation de handicap à l'école.

Elle introduit dans le code de l'éducation le concept de « besoins particuliers » en modifiant l'article L 112-1 du même code qui stipule que « *tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements mentionnés à l'article L. 351-1, le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence* ».

L'éducation, un vecteur d'inclusion

Construire une société inclusive implique de permettre à toutes les composantes de cette société, et au premier titre les individus qui la composent, d'être en capacité, d'une part, d'accepter la différence et de la respecter et, d'autre part, d'imaginer ensemble les ressorts qui permettront à chacun de vivre et d'agir en société.

L'action éducative, c'est-à-dire la partie volontaire et finalisée de l'éducation, est un vecteur essentiel pour construire une société inclusive du handicap et ceci à trois points de vue :

➤ Premièrement, l'action éducative permet la rencontre, le vivre et l'agir ensemble entre tous les enfants et les adolescents, dont ceux en situation de handicap. Par l'action éducative, dans les espaces éducatifs, les enfants et les adolescents en situation de handicap doivent pouvoir vivre, agir, grandir et s'émanciper parmi et avec les autres.

➤ Deuxièmement, l'action éducative favorise l'éducation à la condition humaine, qui a trait au handicap, et aux conditions humaines, qui ont trait aux situations de handicap. En cela, elle doit sensibiliser tous les enfants et les adolescents

Perspective

Dans le cadre du projet éducatif territorial, les Francas porteront une attention particulière au partage des enjeux de l'inclusion éducative et sociale des enfants et des adolescents en situation de handicap. Ce partage associera des parents, des enseignants, des animateurs, des élus, des intervenants sportifs et culturels, et plus largement tous les citoyens, pour s'inscrire ainsi pleinement dans une démarche d'élaboration d'un projet local d'éducation.



au handicap et aux situations de handicap, faire comprendre le handicap et les situations de handicap, et créer les conditions avec les enfants et les adolescents de l'accueil éducatif des enfants et des adolescents en situation de handicap.

➤ Troisièmement, en développant des espaces de participation territoriaux, des manifestations, des événements, des expositions... à destination de tous les habitants, l'action éducative inscrit les enfants et les adolescents en situation de handicap dans la vie et l'action locale. Elle leur permet de vivre une citoyenneté active. ●●●

Agir pour ouvrir et rendre accessible les espaces éducatifs à tous

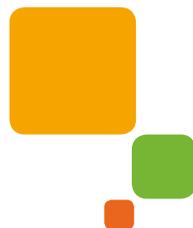
Construire une société inclusive porteuse de progrès et de solidarité pour tous passe par la mobilisation et l'implication de tous les espaces et acteurs éducatifs d'un territoire.

Dans cette perspective, les espaces éducatifs structurant de l'action éducative locale doivent être ouverts et accessibles aux enfants et aux adolescents en situation de handicap. Par leur ouverture et leur accessibilité, ces espaces éducatifs remplissent, d'une part, une fonction intégrative et, d'autre part, contribuent à la construction d'une société inclusive.

Les Francas revendiquent que tous les enfants et les adolescents en situation de handicap

aient accès à l'éducation. Ils se mobilisent pour agir au plus près des territoires pour favoriser :

- l'ouverture et l'accessibilité de tous les espaces éducatifs aux enfants et aux adolescents en situation de handicap ;
- la prise en compte des besoins éducatifs, sociaux, sanitaires et culturels particuliers des enfants et des adolescents en situation de handicap, et de leurs familles ;
- la participation des enfants et les adolescents en situation de handicap à la vie sociale, culturelle et civique locale.



Perspective

Les Francas porteront une attention toute particulière à l'ouverture, l'accessibilité et la qualité d'accueil des espaces de loisirs éducatifs (centre de loisirs, séjour avec hébergement, base de loisirs, chantier d'enfants et d'adolescents...) ainsi qu'à l'ouverture et l'accessibilité des espaces de participation à la vie locale.



Vers des espaces éducatifs pour tous

Pour créer les conditions d'une ouverture, d'une accessibilité et d'un accueil de qualité au sein des espaces éducatifs pour tous les enfants et les adolescents en situation de handicap, les Francas appuient leur action sur sept principes qu'ils souhaitent partager, mettre au débat, défendre...

L'éducation est un droit, créer les conditions de l'accès de tous aux espaces éducatifs, un devoir.

1 Considérer les enfants et les adolescents en situation de handicap comme, avant tout, des enfants et des adolescents

Les enfants et les adolescents en situation de handicap sont avant tout des enfants et des adolescents. Ils doivent être considérés :

- dans leur globalité (bien au-delà de leur handicap) et dans leur singularité (singularité qui ne peut être réduite à leur handicap) ;
- comme mineurs, au sens de la loi ;
- comme des humains en développement, c'est-à-dire d'abord des humains en capacité de se développer et de s'épanouir en



tant qu'individu, personne sociale, citoyen et acteur économique.

À ce titre, construire les conditions d'un accueil éducatif de qualité dans un espace éducatif demande de considérer, en premier lieu, l'enfant, ses singularités et ses besoins, ses capacités et ses envies, et, en second lieu, de considérer que chaque enfant peut être sujet à des situations qui l'handicapent (même s'il n'a pas de handicap reconnu), avant de porter un diagnostic sur son ou ses ●●●

●●● handicaps et les incapacités qu'il(s) peut(en)t engendrer.

De même, toute action éducative avec des enfants ou des adolescents en situation de handicap doit avoir la même ambition émancipatrice et viser les mêmes objectifs en matière de développement des connaissances, des compétences, des sensibilités et de la culture même si, de par leur situation de handicap, les voies et moyens pédagogiques mis en œuvre doivent être adaptés.

Enfin, l'enfant ou l'adolescent en situation de handicap, qui est capable de discernement, a le droit de s'exprimer librement sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération, eu égard à son âge et à son degré de maturité, comme le prévoit l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

2 Viser l'accès de tous aux espaces éducatifs collectifs

L'action éducative dans son ensemble doit favoriser l'inclusion civique et sociale des enfants et des adolescents en situation de handicap. Cette inclusion deviendra effective dans la mesure où tous les enfants et les adolescents pourront être accueillis dans



les espaces éducatifs parmi et avec les autres enfants.

Cet accueil doit être possible pour tous à condition que l'enfant ne soit pas en danger ni ne mette en danger autrui, ou que l'enfant ne soit pas en situation de souffrance. Ces limites à l'accueil ne peuvent cependant pas constituer des limites à l'accueil *a priori*. Chaque enfant est singulier ; c'est la prise en compte de cette singularité de l'enfant (et non des particularités de son handicap) qui doit permettre de déterminer les conditions d'accueil et les possibilités de les mettre en œuvre.



La réglementation des accueils collectifs de mineurs

Déclaré en accueil collectif de mineurs, le centre de loisirs éducatif réfère son action au code de l'action sociale et des familles qui précise que :

- Lorsque l'organisateur accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif prend en compte les spécificités de cet accueil (code de l'action sociale et des familles - article R 227-23).
- La personne qui assure la direction d'un accueil collectif de mineurs met en œuvre le projet éducatif et précise dans un document les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps (article R 227-25).

3 Impliquer tous les espaces et acteurs éducatifs

L'accueil éducatif des enfants et des adolescents en situation de handicap relève de la mobilisation de tous les espaces et acteurs éducatifs d'un territoire. Ce n'est pas qu'une affaire de spécialistes ou d'institutions spécialisées.

À l'échelle d'un territoire, l'accueil éducatif des enfants et des adolescents en situation de handicap concerne à la fois l'établissement scolaire, le centre de loisirs éducatif, les associations et les espaces sportifs ou culturels...



Le centre de loisirs éducatif est un espace adapté pour l'accueil des enfants et des adolescents en situation de handicap. Son projet éducatif et son projet pédagogique doivent prendre en compte les besoins particuliers

des enfants et créer les conditions de l'accueil de tous.

L'inclusion des enfants et des adolescents en situation de handicap passe par la nécessité de favoriser leur vie sociale et culturelle sur leur territoire de résidence. Ainsi, alors que la scolarisation de proximité n'est pas toujours possible, le rôle particulier du centre de loisirs éducatif est sans doute de permettre l'accueil de tous les enfants et les adolescents en situation de handicap sur leur territoire de vie et d'action.

4 Garantir l'accès aux loisirs éducatifs à tous les enfants et adolescents en situation de handicap

Les loisirs éducatifs sont des pratiques concourant au bien-être, à l'épanouissement et à la socialisation des enfants et des adolescents. Les activités ludiques, et tout particulièrement le jeu, sont intrinsèques à l'homme, à sa vie. Tous les enfants peuvent vivre le jeu et, vivre le jeu, c'est aussi vivre le « je », le « nous ».

Tous les enfants et les adolescents en situation de handicap, quelles que soient leurs conditions de vie (médicalisées, accueillis dans un ●●●

L'accueil des enfants et des adolescents en situation de handicap n'est pas qu'une affaire de spécialistes ou d'institutions spécialisées.

●●● institut spécialisé, gardés à domicile...), doivent avoir accès à des loisirs éducatifs sur les temps péri et extra-scolaires, favorisant des interactions avec d'autres enfants, d'autres adolescents, et avec leur territoire de vie.

À ce titre, les espaces éducatifs du temps de loisirs, et en tout premier lieu les centres de loisirs éducatifs, ont vocation à permettre cet accès même si l'accueil physique n'est pas possible.

5 Construire, avec l'enfant et les parents, un projet d'accueil individualisé spécifique à chaque espace éducatif du temps de loisirs

Pour garantir leur bien-être et leur épanouissement, certains enfants et adolescents en situation de handicap ont besoin d'un projet d'accueil individualisé. Ce projet permet de prendre en compte des besoins particuliers, par exemple des besoins médicaux et sanitaires. L'accueil d'un enfant en situation de handicap dans un espace éducatif peut nécessiter l'élaboration d'un projet d'accueil individualisé, alors que cette démarche peut ne pas être nécessaire dans un autre espace éducatif. Ce

projet d'accueil individualisé se doit d'abord d'être un contrat moral et éthique entre l'enfant, les parents, l'espace éducatif accueillant, la personne morale organisatrice et l'équipe éducative. Il doit avant tout ouvrir les possibles pour que l'enfant puisse vivre et agir avec les autres et se confronter à des situations nouvelles. Il est co-construit avec la famille. Quand cela est possible, la prise en compte de la parole de l'enfant est primordiale.

Les projets éducatif et pédagogique des espaces éducatifs du temps de loisirs sont spécifiques. Le projet d'accueil individualisé doit l'être tout autant pour permettre aux enfants et aux adolescents d'en être des acteurs.

Enfin, l'élaboration de ce projet d'accueil permet à l'organisateur et aux acteurs éducatifs de l'espace accueillant, d'exprimer et de poser des limites quant aux possibilités et conditions d'accueil.

Le projet d'accueil individualisé doit permettre à l'enfant de vivre et agir avec les autres et de se confronter à des situations nouvelles.



6 Mobiliser et former toute l'équipe éducative pour un projet d'accueil partagé

Accueillir un enfant ou un adolescent en situation de handicap relève avant tout de la mobilisation de toute l'équipe éducative. Le recours à une personne spécialisée pour accompagner l'enfant ou l'adolescent dans les espaces éducatifs doit être l'exception et non la règle. Cette personne fait partie intégrante de l'équipe éducative qui continue à porter collectivement le projet d'accueil.

Chaque espace éducatif est singulier de par ses missions, son projet... En conséquence, le recours à une personne spécialisée dans un espace éducatif n'implique pas le recours systématique à cette même personne dans un autre espace éducatif.

La mobilisation de l'équipe éducative passe par l'accroissement de ses compétences à accueillir et accompagner un enfant en situation de handicap. Cette mobilisation nécessite la sensibilisation de tous les membres de l'équipe (professionnels, volontaires et bénévoles) aux handicaps et aux situations de handicap, et leur formation à l'accueil d'enfants et d'adolescents en situation de handicap.



Les communes ou intercommunalités : des partenaires incontournables de l'accueil

Les communes ou les intercommunalités, en fonction de leurs compétences, ont un rôle essentiel à jouer pour garantir un accueil éducatif de qualité des enfants et des adolescents en situation de handicap dans les espaces éducatifs. Elles ont à la fois un rôle de soutien au fonctionnement des espaces éducatifs et un rôle d'investisseur pour adapter les équipements d'accueil.

Ce double rôle implique la nécessaire progressivité de la prise en compte des exigences structurelles, matérielles et humaines au plan local.

7 Favoriser l'inclusion d'animateurs en situation de handicap dans les équipes pédagogiques

L'accès des enfants et des adolescents en situation de handicap aux espaces éducatifs est un enjeu contemporain. L'accès de personnes en situation de handicap à un engagement social et citoyen et à une activité professionnelle l'est tout autant.

Le secteur de l'animation socioéducative et culturelle offre des perspectives dans ces deux champs. Par l'animation volontaire, il permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative. Favoriser l'inclusion d'animatrices et d'animateurs en situation de handicap dans les équipes pédagogiques passe par l'accès aux Brevets d'aptitudes aux fonctions d'animateur et de directeur (BAFA et BAFD).

Par l'animation professionnelle, il propose des entrées vers des métiers de l'éducation - animateur, coordinateur, chef de service, directeur, agent de développement... - et des emplois au sein des associations et des collectivités locales.

Les Francas revendiquent, proposent...

Dans le projet « *Avec les enfants et les jeunes, ensemble pour l'éducation !* », les Francas appellent à une plus forte prise en compte des enfants à besoins particuliers dont les enfants en situation de handicap, ainsi qu'à une plus grande accessibilité des structures d'accueil et à une mixité des publics.

Pour les Francas, faire évoluer les cadres éducatifs, c'est garantir l'accueil éducatif de tous les enfants et les adolescents sur tous les territoires et renforcer l'accessibilité de ceux ayant des besoins particuliers.

Dans leur projet fédéral, Les Francas adressent 100 propositions aux décideurs et acteurs de l'action éducative locale. Extraits...

Proposition 1 : Considérer l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre de l'élaboration de l'ensemble des politiques publiques territoriales et nationales, y compris celles relatives aux aménagements territoriaux (urbanisme, équipements éducatifs et socioculturels, transports...).

Proposition 5 : S'assurer que tous les droits des enfants et des adolescents inscrits dans la CIDE soient effectifs sur chaque territoire.

Proposition 13 : Renforcer l'accessibilité des espaces éducatifs pour les enfants et les adolescents à besoins particuliers, et pour cela :

- sensibiliser et former les professionnels, notamment au travail avec les familles
- généraliser l'accueil des enfants en situation de handicap en conformité avec la loi de 2005 et être garant du respect de leur droit aux loisirs
- intégrer un spécialiste de l'enfance dans toutes les commissions « accessibilité »
- développer les partenariats entre les services sociaux et les structures d'accueil éducatif pour favoriser l'accessibilité des enfants et des adolescents en situation de précarité.

Qui sommes-nous ?

les francas

L'éducation en mouvement !

La Fédération nationale des Francas est reconnue d'utilité publique, agréée association de jeunesse et d'éducation populaire et complémentaire de l'enseignement public. Forte de 50 000 bénévoles, elle regroupe 81 associations départementales ou territoriales, avec près de 1 200 organisateurs adhérents. Elle accueille chaque année 1,2 million d'enfants et d'adolescents dans l'ensemble de ses structures et ses 5 000 centres d'activités affiliés.

Elle propose des solutions innovantes dans le domaine de l'éducation depuis sa création, en 1944. Elle forme chaque année 4 600 professionnels de l'animation et 11 000 animateurs volontaires. Elle poursuit une importante mobilisation collective sur les enjeux de l'éducation.

Les Francas sont reconnus comme :

- un éducateur de proximité au service de l'enfance et de l'adolescence ;
- un organisateur de loisirs collectifs éducatifs ;
- un lieu de socialisation pour tous, entre l'école et la famille ;
- un cadre de formation au vivre ensemble et à la responsabilité ;
- un mouvement associatif citoyen, force de propositions ;
- un partenaire innovant des pouvoirs publics.

Les Francas sont partenaires de l'État, de l'École, des collectivités territoriales et de collectifs éducatifs.

ensemble

pour l'éducation

Fédération nationale des Francas

10-14, rue Tolain - 75980 Paris cedex 20 - Tél. : 01 44 64 21 00 - www.francas.asso.fr

 Les Francas |  @FrancasFede

Directeur de la publication : Didier Jacquemain | Rédaction : Annie Bihorel, Charlotte Ferrand, Chloé Esteve, Christophe Morlat, Dorine Brunet, Emilie Gouin, Gaëlle Genevoy, Guy Verga, Isabelle Ripp, Manon Bonnaudet, Mathieu Delos, Mélanie Bourbonnois, Michaël Ramalhosa, Nicolas Andriot, Pierre Mimran, Rabika Maadsi, Sandra Fleurantin, Yann Renault.

Photos © Amicale laïque de Couëron centre, Les Francas (Midi-Pyrénées, Gard, Vaucluse, Var, Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhône), Baptistin Vuillemot.

Création : Baptistin Vuillemot, Les Francas de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Agir !

Le Chevalet

Un support pédagogique

pour sensibiliser, former, accompagner

Un outil de réflexion destiné aux équipes éducatives (animateurs, enseignants...), aux établissements scolaires, aux centres de loisirs et aux organisateurs locaux d'activités socioéducatives.

Des situations humoristiques ou caricaturales pour permettre une prise de distance et réfléchir aux modalités d'accueil d'enfants et de jeunes en situation de handicap.



En vente auprès des associations départementales des Français

Sous le haut-patronage du

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES ET DE
LA LUTTE CONTRE
L'EXCLUSION



Avec le soutien de

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE



grandir!

loisirs éducatifs & territoires

agrandir!

un autre regard sur les centres de loisirs

grandir ! loisirs éducatifs et territoires et *agrandir ! un autre regard sur les centres de loisirs* sont deux revues éditées par la fédération nationale des Français et s'adressant aux professionnels de l'éducation.

Le n°28 de *grandir !* et le n°18 de *agrandir !* présentent le cadre et les enjeux de l'accueil éducatif d'enfants en situation de handicap. Ils proposent de nombreux témoignages et expériences d'acteurs et d'espaces éducatifs.



acteur d'un monde à hauteur d'Homme

camaraderie

LE MAGAZINE DES FRANÇAIS



Camaraderie est le magazine trimestriel historique des Français. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs éducatifs et plus particulièrement aux jeunes animateurs.

Le n°298 intitulé *Le handicap : accueillir la différence*, paru en septembre 2012, contient un dossier complet sur l'accueil des enfants en situation de handicap.